

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 29

Artikel: L'association internationale des femmes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

serrées; il en résulte que si l'une de ces parties est d'un bois sans vibration sensible, le son de l'instrument s'appauvrit de cette vibration; tel est, je crois, l'emploi nuisible, quoique général, de l'ébène, bois pesant et insonore. J'ai donc employé à cet instrument le plâne pour le cordier, et l'alisier pour la touche, bois compact et nerveux, mais plus léger et plus vibrant que l'ébène. J'ai, du reste, incrusté sous la direction des cordes quatre filets d'un bois très dur.

» Je termine en faisant observer que je n'occupe ni ouvrier ni aide quelconque; tout ce que j'expose est le produit de mon propre travail; instruments, archets, même la vitrine, dans ses plus petits détails, tout est mon ouvrage. »

Nous tenions à reproduire ces détails qui donneront une idée des soins et des perfectionnements que le luthier lausannois apportait dans son travail et justifient suffisamment la réputation qu'il s'était faite.

L. M.

(A suivre.)

L'association internationale des femmes.

(Causerie genevoise.)

La voilà enfin constituée cette association dont nous parlions naguère dans le *Conteur*. Une circulaire invite les femmes de tout âge, de tout rang et de tout pays à entrer dans la *ligue de la paix et de la liberté*, dont le congrès tenu à Genève au mois de septembre 1867, nous a révélé le but et les tendances.

Et c'est chez nous, où la femme est réellement protégée par la loi, chez nous où, sauf pour les droits politiques, elle est vraiment notre égale, c'est chez nous que s'organise une société qui réclame son émancipation complète !

Nous aimons à croire que les dames genevoises qui revendiquent pour leur sexe « les droits dont jouissent les hommes dans l'Etat, » sont des concitoyennes de fraîche date qui ne se rendent pas bien compte de la liberté que nos lois leur accordent.

Personne plus que nous ne souhaite de voir la femme occuper dans la famille et dans la société la place honorable à laquelle de nobles sentiments, joints à une vie sans tache, lui donnent tant de droits. Nous croyons l'intelligence également répartie entre les deux sexes et ne sommes point jaloux de certaines supériorités féminines que nous nous plaisons à reconnaître. Ce que nous dirons donc pour combattre le but que se propose l'*association internationale* ne sera dicté ni par la malveillance, ni par de sots préjugés, mais par le désir d'éclairer les femmes sur leurs plus chers intérêts, que quelques-unes d'entre elles compromettent parce qu'elles les comprennent mal. — Citons d'abord le premier paragraphe de la circulaire :

« Madame,

» Des dames genevoises, désireuses de faire connaître et comprendre à leur sexe les nobles idées que la *Ligue de la paix et de la liberté* cherche à répandre dans les masses, ont pris l'initiative de former une *association internationale des femmes*,

avec un comité central en rapport avec la dite *Ligue*. »

Quel dommage que le *Congrès de la paix* nous ait si complètement désillusionnés sur ses nobles idées en donnant au mot *paix* une signification qu'on chercherait vainement dans les dictionnaires ! Rien de plus dérisoire que ce mot qui figurait sur la tribune où la majorité des orateurs prononçaient les discours les plus incendiaires. *Liberté !* à la bonne heure, voilà ce qu'il aurait fallu inscrire à la place, et même *liberté à tout prix*.

La *Ligue*, fille du Congrès, est plus franche, et nous voulons croire qu'elle a de bonnes intentions quant à la paix.

Si nous rappelons ces faits qui ont laissé une douloureuse impression à Genève, c'est pour que les femmes qui entreront dans l'*association internationale* sachent bien ce qui les attend.

Entretenir la paix dans la société et dans la famille par l'influence dont elles disposent ne sera pas précisément leur mission; elles devront bien plutôt faire de la propagande en faveur de toutes les libertés et réclamer énergiquement leur émancipation, lors même qu'elles n'en auraient pas la moindre envie.

Qu'en Allemagne, où la femme est tenue en tutelle du berceau jusqu'à la tombe, qu'en Angleterre, où elle perd en se mariant le droit de disposer de ses biens, qu'en d'autres pays où sa part d'héritage direct est inférieure à celle de ses frères elle réclame contre d'aussi criantes injustices, rien de mieux.

Nous pensons aussi que la femme sans fortune doit pouvoir gagner son pain comme cela se fait chez nous, soit en exerçant une profession honorable, soit en cultivant les sciences, les arts ou les lettres, soit en utilisant ses connaissances au profit de l'enseignement.

Un absurde préjugé contre une occupation rétribuée existe encore en Allemagne dans des familles bourgeoises et relativement pauvres, où il serait nécessaire au bien-être de tous que les filles pussent se suffire au moyen d'une profession conforme à leurs goûts, à leurs aptitudes et au développement de leur intelligence. Qu'arrive-t-il dans ce cas ? Les demoiselles, comprenant qu'elles sont une lourde charge pour leur famille, se hâtent d'accepter le premier prétendant qui se présente, au risque de contracter un de ces mariages disproportionnés, dépourvus de toute sympathie, et dont elles ne peuvent attendre un seul jour de bonheur.

Dans la Suisse romande, comme en France, on comprend mieux les véritables intérêts de la femme. L'industrie, le commerce, les arts lui sont ouverts; l'instruction ne lui fait pas défaut, elle peut donc choisir une carrière productive qui la mette à l'abri du besoin.

Nous verrions encore avec plaisir que des femmes se vouassent à la médecine. Que de personnes de leur sexe laissent agraver leurs maux pour ne point entrer avec un homme dans certains détails qui répugnent à leur pudeur ! Il y aurait d'ailleurs à cela un avantage matériel qui ne saurait échapper à per-

sonne ; les femmes étant toujours moins exigeantes en fait de salaire, les visites seraient moins coûteuses, les soins plus constants et plus minutieux."

Cette dernière émancipation admise comme juste et légitime, nous ne comprenons pas que la femme souhaite de prendre part aux charges de l'Etat. Si chez nous elle devient jamais *électeur, député au Grand Conseil, conseiller d'Etat* même, il faudra nécessairement aussi qu'elle s'enrôle dans la milice, qu'elle apprenne à porter les armes et à s'en servir, qu'elle abandonne sa maison, ses affaires, pour se familiariser avec la vie des camps et celle de la caserne. Les récalcitrantes, les mutines seront alors jugées par un Conseil militaire et condamnées, suivant les cas, soit aux arrêts, soit à la salle de police, ni plus ni moins que leurs frères et leurs maris.

Le ridicule qui s'attache naturellement à une telle position suffit pour la rendre insoutenable ; aussi ne craignons-nous point que les femmes sensées entrent dans la *Ligue* tant qu'elle se proposera pour but l'ingérence de la femme dans les affaires de l'Etat.

C'est d'Amérique que nous viennent ces idées extravagantes et mal nourries ; l'excentricité britannique entée sur le positivisme d'une nation éminemment laborieuse, devait infailliblement produire quelque chose d'anormal qui ne saurait prendre faveur chez nous qu'avec d'importantes modifications.

L'expérience a démontré que la famille et la société reposent sur une loi d'harmonie dans laquelle la femme a son rôle aussi évident, aussi important que celui de l'homme, bien qu'il soit d'une autre nature. Il n'y a pas entre les deux sexes de supériorité ou d'infériorité morale proprement dite, il y a généralement des facultés diverses admirablement combinées pour former un accord.

S'il est des femmes dont l'énergie virile se trouve à l'étroit dans la modeste sphère où Dieu les a placées, s'il en est qui feraient bonne figure à la tête d'une administration et même sur un trône, parce qu'elles ont été exceptionnellement douées, faut-il leur sacrifier le bien-être général ?

Les femmes vraiment supérieures n'ont-elles pas mille moyens d'exercer leur influence sans recourir à un bouleversement total qui serait préjudiciable au plus grand nombre d'entre elles ?

Y.

Bords dé l'Orba, ein juillet 1868.

Monsu lo rédacteur,

On n'a pas éta tant conteint per tzi no dé vairé que noutré miliciens s'ein revenant dão camp dé Bire sein rapporta tzacon on fusi à portetta ; on dit que fant merveille, et d'ailleurs n'arma n'est pas de trão dein n'a maison ; la prauva ein est per na petite histoire arrevaie dein on veladzo prao populeux placi à proximita dão tzemin dé fer d'Eclié-peins à Dzognie.

C'étaï per on delon, leindéman dé païe, lé zovrâi dé toté nachons que travaillont per inqué n'avan pas éta conteints de lau salére, se rasseimbliaront n'a bouna trepa (einveron trâi ceint) ti dâi bons diablio et décidon dé fere n'espèce dé gréve, dé parcouri tota la ligne por arrêtâ les travaux à bein

férâ recrétré les dzorna ; veretabliameint, n'avion pas tort, mà lériont dû préveni lé zautorita d'ai zindrâi io violiavont passa asin de ne pas férâ poire à bravé dzeins que n'en poivan mé. Or, coumeint lo veladzo dont vo predzo est bin placi por vairé veni lo mondo dé lien, on remarqua d'abord la trepa formidablia qu'arrevavé avoé lo drapeau nâi en tête, les pouros paysans fort pacifiquo dé coutema furont to déconfits crayaient que l'iré na trepa dé Moldaves que venian saccadzi lo pays dé Vaud. Que failliâi te férâ ? La municipalita s'assemblia promtameint por preindré les mésérâ nécessâre por la défeinsa publique ; décidon dé mettrâ tu lé sordats sur pî, armâ et équipâ ; mà au momeint io on baillivé les zordré ào sergent, on municipau bin ào coreint dâi zaffère fâ remarqua que c'ein n'iré pas possiblio vu que lo commis avâi ti reteri les fusis por lé transforma au système prussique. La situachon veniai embarrasseinta. L'armée s'avancivé, tobalaient, car les hommo étiant dza on bocon bliets. Qué fere ? Après na tzauda discuchon on va vers lo maître cordagni de l'eindrai coumada dâi frondé en pé por arma la milice en atteindeint dão reinfort ; por gagni dâu teimps, la municipalita envoia lo commissiêro dão veladzo, bon villio petit suisse, hommo habitua ai-z-éstrandzi, por parlemeinta avoé la trepa mercenaire. Après on long plaidoyer lé gailliard prommessiront de ne rein férâ de mò ai dzeins à condechon qu'on lâo délevrassé à tzacon on bocon dé pan et de froumadze ; ensuite de cein l'ordré lé rétabli. Ma peindent stu tracas la municipalita ne peinsa pas dé contremanda maître St-Crépin que taillivé à pliein treintet dein lo coé et que continuavé de fere sé frondé ; l'ein fe to lo resto de la senanna li et sé trai zovrâi, et lo dessando né, lé porta au corps municipal et comaint dein laô précipitachon n'aviont pas convenu dé prix, lau za éta impossiblio dé seintendré. On dit que l'afféré va alla devant les autoritâ.

Dinché que né pas po rein qu'on démandé dâi fusis.

J. K.

Nous avons visité ces jours derniers l'exposition scolaire qui vient de s'ouvrir à Fribourg ; cette exposition, ou plutôt ce concours ouvert entre les différentes écoles du canton est remarquable surtout par le grand nombre des dessins de divers genres qui y figurent ; toutes les écoles secondaires du canton de Fribourg y sont représentées et montrent par leurs travaux combien on y tient à honneur les arts graphiques. Une bonne partie de ces travaux figureront à l'exposition de Lausanne.

TREBOUX

3

Toutes les conversations particulières furent interrompues.

« Voilà un épicer qui me paraît un peu suspect, » dit, en le voyant sortir, un des convives dont les lunettes et les manières indiquaient un homme de loi.

— Bêtise toute pure ; j'aurais été bien surpris qu'il n'en eût pas fait une de sa façon, répondit Treboux.

— Ne devrions-nous pas, d'après nos ordres, le mettre en état d'arrestation ? continua le personnage en consultant les regards du président.

Un murmure d'approbation accueillit ces paroles.

« Pour le patriotisme, il y a bien quelque chose à dire,